



MERCREDI 21 Avril.

Mathieu Laensbergk,

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Londres, le 15 avril.

Le bruit court que le roi fera au mois de juillet un voyage sur le continent. On dit aussi que lord Liverpool est sur le point de quitter la capitale pour prendre les bains de Bath.

S. Exc. le baron de Fagel, ambassadeur extraordinaire, et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas, a présenté à S. M. ses lettres de rappel.

— On a reçu de Rio-Janeiro le *Diario do governo*, du 17 février.

L'empereur fait de fréquentes proclamations, qui déclarent toutes la crainte d'une attaque prochaine. Il invite ses sujets à ouvrir des souscriptions pour la défense du pays.

Le comte de Gestas, consul général de France, à Rio-Janeiro, a adressé une note au ministre des affaires étrangères, pour lui annoncer que le roi son maître étant informé qu'un grand nombre de familles brésiliennes envoyaient leurs enfans à Paris, pour y recevoir leur éducation, S. M. T. C. avait ordonné de faciliter à ces enfans tous les moyens de passer en France, et même de les admettre à bord de ses vaisseaux de guerre.

Le ministre a exprimé au consul de France, de la part de l'empereur, toute sa gratitude des procédés généreux de S. M. T. C.

— Le journal officiel (*Gazette de Londres*) contient la note suivante : « Le très-honorable Georges Canning, ministre des affaires étrangères, a reçu de S. M. l'ordre de notifier à tous les ambassadeurs des puissances amies ou neutres résidant auprès de sa cour, que les mesures nécessaires ont été prises par le commandant de S. M., pour former le blocus du port d'Alger ; et, qu'en conséquence de ces mesures, il sera procédé conformément à la loi des nations contre quiconque tenterait de violer le susdit blocus. »

— Le comte de Liverpool est parti le 12 pour les eaux de Bath. On en conclut qu'il reste peu d'affaires importantes à discuter au parlement. Il est à présumer toutefois que l'absence de ce ministre sera de peu de durée.

— Des lettres reçues ce matin de Lisbonne, d'une source respectable, assurent que la nomination du nouveau ministre, M. Oliveira-Leite de Barros, est due à l'influence anglaise. Elles ajoutent que cette influence a été fortement balancée, depuis le mois de mai dernier, par une autre puissance qui paraissait mieux seconder les vues de la reine et de l'infant don Michel. Cette opposition avait fait prendre au maréchal Bérésford la résolution de revenir ; car il se voyait condamné à une espèce de nullité dans un pays où il a exercé la dictature au nom de l'Angleterre. M. Oliveira est fort bien dans l'esprit du roi.

CHAMBRE DES PAIRS. — Séance du 13 avril.

Le marquis de Lansdown demande et obtient l'autorisation de faire la première lecture d'un bill, dont l'objet est de conférer aux catholiques anglais le droit d'élection, ainsi qu'en jouissent les catholiques irlandais.

Le noble marquis annonce ensuite qu'il proposera un autre bill pour rendre les catholiques d'Angleterre admissibles à certains emplois, comme le sont ceux d'Irlande.

CHAMBRE DES COMMUNES. — Séance du 13 avril.

La troisième lecture de l'*alien-bill* a eu lieu après quelques débats à une majorité de 93 voix contre 40. Et le bill a été adopté tel que le ministère l'avait demandé.

Du 14. — Le docteur Phillimore demande l'autorisation de présenter un projet de loi, ayant pour but de modifier toutes celles qui règlent présentement les mariages, les baptêmes et les enterremens des catholiques d'Angleterre. Ces lois tyranniques qui remontent à Jacques I^{er}, contiennent les dispositions suivantes :

Si un catholique ne se marie pas dans un temple protestant et selon le rite de l'église anglicane, il ne peut cohabiter avec sa femme, et celle-ci n'a point de douaire à prétendre. De plus, les enfans sont bâtards.

Si l'enfant est baptisé selon le rite catholique, le père est condamné à une amende de 100 liv. sterl.

Si un catholique est enterré ailleurs que dans un cimetière protestant, ses héritiers payent 20 liv. sterl. d'amende.

Depuis la promulgation de ces lois qui atteignaient en masse tous les non-conformistes, les quakers et les juifs sont parvenus à se faire exempter des clauses concernant le mariage. Les catholiques seuls y sont encore soumis : le docteur Phillimore demande qu'ils soient enfin aussi favorablement traités que les Juifs et les quakers.

Le procureur-général prétend que les lois sont bonnes et n'ont pas besoin de modification.

La chambre autorise néanmoins le docteur Phillimore à présenter son bill.

ESPAGNE. — Vittoria, le 8 avril.

Le marquis de Mata-Florida, nommé ambassadeur à Turin est ici depuis plusieurs jours, et rien n'annonce que S. Exc. se dispose à partir.

La milice royaliste d'Ars (à sept lieues d'ici) a fait évacuer la ville de vive force à un détachement de troupe de ligne qui y était allé pour la désarmer : les volontaires prétendent que le nouveau règlement est controuvé, ainsi que le décret qui en ordonne l'observation.

La junte supérieure de la province de Guipuzcoa a décrété l'extinction de la milice royaliste, dont l'existence est contraire aux franchises et aux immunités de la province. Ces dernières, dans l'Alava et la Biscaye, sont les mêmes à peu près que celles de Guipuzcoa ; mais il est fort douteux qu'elles en imitent la conduite.

Dans la matinée du 3, on a retrouvé, à son ancienne place, dans la ville de Motrico, la pierre de la constitution. L'on n'a pas manqué d'abord d'attribuer cet attentat contre le gouvernement du roi aux libéraux de l'endroit ; mais une enquête ayant été ordonnée sur cette affaire, il en est résulté que ce sont des volontaires royaux qui avaient commis ce délit, dont ils accusaient les constitutionnels.

Notre municipalité vient d'afficher un arrêté de police en 37 articles, qui a répandu la terreur dans toute la ville, parce qu'il semble ouvrir la porte aux insultes et aux vexations de toute espèce. Par le huitième article, il est défendu aux personnes connues pour avoir eu des opinions constitutionnelles de se réunir au nombre de plus de trois dans des lieux publics, ou même dans des maisons particulières, sous des peines déterminées. Cependant ces peines sont inconnues du public, ou, pour mieux dire des libéraux qui en sont seuls passibles.

Madrid, le 9 avril.

L'immense majorité des habitans de cette capitale est persuadée que le voyage de la cour à Aranjuez à un but tout autre que celui d'une distraction. Les royalistes, exaltés surtout, ne cessent d'assurer que le roi ne jouit pas d'une entière liberté, et qu'il doit être considéré comme prisonnier à Aranjuez, attendu que des gendarmes, placés à l'entrée de cette résidence royale, n'y laissent pénétrer

ni voitures, ni muletiers. Ces gens-là ne se bornent pas à des discours, il n'y a pas de matin qu'on ne trouve des pamphlets affichés aux carrefours; on y remarque la phrase suivante: *Royalistes, unissons-nous pour délivrer le roi, qui est prisonnier à Aranjuez.*

ALLEMAGNE. — Vienne, le 10 avril.

Le voyage de la cour à Prague n'aura lieu qu'à la mi-mai. On assure que l'empereur et l'impératrice seront de retour à Vienne vers la Saint-Jean, et qu'après un court séjour au château de Luxembourg, ils se rendront à Baden pour y passer la saison des eaux. Leur départ pour l'Italie paraît être décidément fixé au mois de septembre, et on assure qu'ils y passeront l'hiver. M. le prince de Metternich accompagnera l'empereur à Prague. On ignore encore s'il est vrai, ainsi qu'on l'assure, que S. A. se rendra de là à Berlin pour une négociation importante. Il y a des personnes qui soutiennent aussi que M. de Bernstorff, ministre des affaires étrangères de Prusse, se rendra à Carlsbad, et qu'il y aura des conférences avec M. le prince de Metternich sur les affaires d'Allemagne. M. le baron Binder de Kriegelstein, notre ministre près la cour de Portugal, a transmis à notre cour une déclaration du cabinet de Lisbonne, relative aux affaires du Brésil. Il paraît que cette même déclaration a été communiquée à tous les autres ministres accrédités à Lisbonne. Il en résulte que la cour de Portugal ne reconnaîtra dans aucun cas et sous aucun prétexte l'indépendance du Brésil, et qu'elle est fondée à regarder le prince royal comme forcé à souscrire à tout ce que les insurgés, qui se sont emparés du pouvoir, lui prescrivent. Notre cour, malgré le vif intérêt qu'elle porte au prince royal et à son auguste épouse (fille de notre empereur), est décidée à ne reconnaître dans aucun cas l'indépendance du Brésil à moins que le roi de Portugal ne renonce d'abord à ses droits sur ce pays.

Francfort, le 16 avril.

(Extrait du SPECTATEUR-ORIENTAL.)

Smyrne, 26 février. — Au commencement de la semaine dernière, des Ipsariotes, avec un certain nombre d'armemens, ont fait une descente sur le rivage de Scio. Ils se sont portés sur le rivage de Carrès, où réside un Aga, qu'ils avaient probablement le dessein d'enlever. Les Sciotés ont expédié de suite au pacha, pour l'informer de la descente et l'assurer de la ferme résolution où ils étaient de repousser les insurgés, si on leur donnait les moyens de le faire. Le pacha, comptant sur la sincérité de leurs sentimens, leur a fait donner des armes. Les Grecs ont tenu parole; ils ont fondu sur les insulaires, qui ont eu des blessés et deux morts. Le pacha a ensuite reçu les Sciotés avec les témoignages de la plus grande bienveillance; leur a fait distribuer l'habit d'honneur d'usage, et leur a donné l'autorisation de porter dorénavant les armes.

Follieri a été le théâtre d'une catastrophe sanglante; environ 84 grecs y ont été inhumainement massacrés. Le 17, un turc a tué son Kiaya, à la suite d'une rixe qu'il a eue avec lui. En se rendant de son Chéfit, où l'assassinat avait eu lieu, à la ville, il fit une chute de cheval, et en tombant, son coutelas qui était sorti du fourreau, lui entra dans le ventre. Le peuple, dont l'esprit était déjà échauffé et aigri par l'affaire de Scio, et l'apparition alarmante des insurgés, accourut auprès du musulman blessé à mort, et lui demanda qui l'avait traité de cette manière. Celui-ci répond que c'est lui-même. Non, lui cria-t-on, ce sont les grecs. Il renouvelle la même assurance, mais inutilement. Des malveillans tirent parti de cet accident pour exciter les turcs à la révolte, en dénaturant les faits. Dix-huit grecs sont assassinés le 17. On en massacre un plus grand nombre le lendemain. Le 19, le calme a paru se rétablir.

La nouvelle de ce désastre arriva bientôt à Smyrne, mais l'ordre n'y a pas été troublé. A la faveur d'une police parfaite et qui règne depuis très-longtemps; les grecs respectés partout, continuent de chanter tranquillement dans les tavernes, et de parcourir joyeusement les rues, même masqués, lorsque cela leur plaît.

Nuremberg, le 11 avril.

Outre les préparatifs extraordinaires que fait le gouvernement grec pour l'ouverture de la prochaine campagne, où les hellènes agiront offensivement sur plusieurs points, il a aussi pris les mesures de précaution nécessaires pour réparer promptement tout échec qu'on pourra éprouver. Des ingénieurs européens ont été envoyés au nord de l'isthme de Corinthe pour y faire établir un camp retranché, afin de s'opposer efficacement aux tentatives que pourraient faire les turcs pour pénétrer de là dans la Morée. Des officiers de génie s'occupent à faire élever des fortifications du côté de Thèbes. Des retranchemens seront construits aux principaux débouchés des montagnes, de manière que les turcs seront obligés de combattre pied à

pied, tout étant disposé pour leur opposer la résistance la plus opiniâtre.

Les chefs grecs ayant été instruits par des avis de Constantinople, que le grand-seigneur avait donné l'ordre formel au capitain-pacha de retourner, avec sa flotte, le plutôt possible à Patras pour y débarquer des troupes de terre, ils se sont hâtés d'envoyer des renforts à la division qui bloque cette place, afin de la mettre à même de l'attaquer vigoureusement, leur volonté étant qu'elle soit emportée d'assaut, dans le cas que la garnison ottomane refuserait la capitulation qu'on doit lui proposer. Il y a parmi les troupes de renfort plusieurs officiers anglais, français et polonais d'une expérience consommée, ayant tous pris part aux dernières guerres qui ont eu lieu en Europe.

FRANCE. — Paris, le 17 avril.

L'Étoile vient d'être prohibée en Bavière. On attribue cette mesure à l'article qu'elle a publié dernièrement contre le prince Eugène. Nous ne nous étonnons plus de celui qu'elle a inséré il y a quelque jour contre le roi de Bavière.

L'Étoile est donc victime du système qu'elle défend. Quant à nous, il nous semble que prohiber n'est pas répondre; si toutefois des diatribes aussi inconvenantes contre des cendres à peine refroidies, pouvaient mériter d'autre réponse que le mépris qu'elles inspirent. Les citoyens du royaume de Bavière auraient d'eux-mêmes repoussé une feuille qui les blessait aussi vivement dans leurs affections, et l'intervention du gouvernement était tout-à-fait inutile. (Constitut.)

M. Magalon vient d'être mis en liberté après une détention de 15 mois. Un digne citoyen, M. Camus, s'est empressé de lui offrir une somme de près de 4,000 fr. à laquelle se montait l'amende prononcée contre lui. Ce trait de générosité n'a pas besoin d'éloges. M. Magalon, qui a subi un traitement si cruel et si illégal, lui doit la fin de sa captivité.

Sur 15 millions de rentes qui ont été réalisés à la bourse, depuis quinze à vingt jours, le capital de 7 à 8 millions seulement est mis de côté et en réserve, c'est plus de 150 millions qui se trouvent momentanément enlevés à la circulation. La Hollande, a retiré, vers la fin du mois dernier, 30 à 40 millions qu'elle nous a remplacés par des ducats, et le dernier emprunt de Naples en a absorbé vers la même époque, de 15 à 20. Nous avons donc près de 200 millions de moins en circulation depuis un mois. La banque s'épuise à fournir de l'argent contre des valeurs de portefeuilles, et des dépôts de matières d'or et d'argent. Ses billets sont absorbés par les particuliers qui gardent leur argent en réserve; ils ont déjà gagné 14 à 3716 sur le numéraire. Elle en fabrique pour 500 mille francs par jour et n'y suffit pas. On se demande avec inquiétude si elle pourra continuer ses escomptes en proportion des réalisations au comptant, et de quelle manière s'effectuera la liquidation prochaine.

Il y a quelques jours, M. de Forbin, directeur du Musée, reçut une lettre dans laquelle un individu, qui se gardait bien de se faire connaître, disait: que le gouvernement lui ayant fait perdre vingt mille francs, il détruirait, les uns après les autres, tous les tableaux du Musée, si on ne lui apportait pas cette somme à un lieu qu'il désignait. M. de Forbin crut d'abord devoir ne faire aucune attention à cette menace qui paraissait celle d'un fou; néanmoins la responsabilité qui pesait sur lui, lui fit un devoir de dénoncer ce fait à la police. M. Franchet à qui il s'adressa, ayant reçu une semblable lettre et ne paraissant y attacher aucune importance, le directeur du Musée revint chez lui fort tranquille; mais hier un employé de l'établissement accourut tout effaré et annonce au directeur qu'un des plus beaux tableaux de Rubens a été trouvé en pièces sans qu'on ait su ni par qui, ni à quelle heure, ce délit a été commis. On a sur-le-champ fermé les portes du Musée où le public ne sera plus admis jusqu'à nouvel ordre, et on ajoute que cette précaution a été également prise pour la galerie du Luxembourg. On se perd en conjectures sur le véritable auteur et sur le motif réel d'un pareil trait de vandalisme.

On mande du Malzieu, arrondissement de Marvejols que, le 30 mars dernier, M. l'abbé Boulet, vicaire de la paroisse, portant le viatique à une pauvre femme qui logeait à un second étage, était accompagné par plus de 80 personnes qui montèrent avec lui dans l'appartement de la malade, dont le plancher ne valait rien. A la fin de la cérémonie, et au moment où les assistans se levaient pour se retirer, le plancher fléchit et croula sur celui de dessous, qui ne résista pas davantage et entraîna dans sa chute hommes, femmes, meubles, poutres, planches et pierres des cheminées; tout roula jusqu'au rez-de-chaussée et avec un fracas épouvantable. Des secours prompts furent portés aux malheureuses victimes: l'encombrement était

tel, qu'il fallut plus de deux heures pour pouvoir déblayer et les arracher de dessous les décombres. Près de quarante personnes plus ou moins mutilées furent portées dans leur lit. On a à regretter la perte d'une veuve et d'une jeune fille. M. le vicaire fut retiré couvert de contusions.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 13 avril.

M. le comte Foy, nommé député par le 1er. arrondissement de Paris et par les collèges de Nervins et de Saint-Quentin, écrit à la chambre qu'il opte pour l'arrondissement de Vervins.

M. le président donne connaissance à la chambre d'une lettre de M. B. Constant, qui déclare qu'il est obligé de s'absenter pour se procurer toutes les pièces légalisées constatant sa filiation paternelle. Il espère être de retour dans trois semaines.

M. Masson, chargé du rapport sur le projet de réduction de la rente, à la parole :

Dans un discours très étendu l'orateur discute successivement les questions suivantes : l'état a-t-il le droit de rembourser la dette? le remboursement est-il juste vis-à-vis des créanciers qui ont perdu 2/3 de leur capital? doit-on excepter les petits rentiers? la mesure proposée est-elle avantageuse, est-elle opportune et exécutable? La commission dont M. Masson est rapporteur propose de voter l'adoption sans amendement. (Extrait des journaux du soir.)

INTÉRIEUR.

Liège, le 19 avril.

On nous communique un trait de dévouement que nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs.

Hier, vers quatre heures de l'après-dîner, le nommé Jean-François Herman, enfant âgé de 10 ans, domicilié rue Roture, n. 953, s'amusa à pêcher à la ligne du haut des remparts qui bordent la rivière d'Ourte, à un endroit où la muraille est haute de cinq à six mètres, et où l'eau est profonde de trois ou quatre, et présente un courant fort rapide. Un vertige ou un faux mouvement fit probablement tomber cet enfant dans la rivière; un de ses frères âgé de 7 ans, qui était assis près de lui, donna l'alarme, par ses cris qui attirèrent plusieurs personnes, et entre autres le sieur Nicolas Devillé, âgé de 24 ans, dont la maison se trouve en face de l'endroit désigné; ce brave jeune homme n'a pas plutôt vu le jeune Herman qui était entraîné par le courant et qui allait perdre la vie, qu'il s'élança du haut des remparts; il resta pendant quelques instans sous les eaux, revint enfin à la surface, jette autour de lui des regards inquiets, se dirige en nageant vers l'enfant qu'il aperçut, et après plusieurs efforts, parvint à le saisir quand il allait peut-être disparaître pour toujours. Ce fut dans ce moment que Devillé eut besoin de tout son sang-froid et de tout son courage; il n'avait, en tant, calculé ni la profondeur des eaux, ni la hauteur de la muraille qui borde partout la rivière, et qui ne présente ni rivage ni aucun autre endroit accessible. Ne sachant donc de quel côté se diriger, il redouble d'efforts pour se maintenir à la surface des eaux avec l'enfant qu'il tenait serré contre lui au moyen de son bras gauche, mais à la fin ses forces venant à lui manquer, il se laisse entraîner par le courant plutôt que d'abandonner son précieux fardeau. Devillé allait périr victime de son zèle lorsque les cris de sa mère et de son père qui le voyaient dans un danger imminent, attirèrent un grand nombre de personnes, une d'entre elles était heureusement munie d'une longue perche qu'on lui tendit et à laquelle il s'accrocha de la main gauche, jusqu'à ce qu'on eût descendu une échelle, au moyen de laquelle il remonta, portant sur ses épaules l'enfant dont il venait de conserver les jours, et qu'il alla déposer chez lui, afin de lui donner les secours nécessaires.

VILLE DE LIEGE.

La régence a vu avec surprise que les entrepreneurs du service de l'éclairage agissant probablement par des ordres donnés à l'insu de l'administration et par ses subordonnés, ont fait rentrer à l'Hôtel-de-Ville une partie des réverbères des faubourgs, tandis qu'ils ne devaient être retirés qu'après la lune de mars. Les plaintes des habitans à ce sujet sont fondées, et ceux qui les ont fait naître seront mis dans le cas de ne plus se permettre d'agir dorénavant contre la volonté prononcée de la régence, qui ne négligera rien pour garantir la sûreté publique.

A l'Hôtel-de-Ville, le 20 avril 1824.

Le bourgmestre, chevalier de MÉLOTTE D'ENVOZ.

Par la régence,

Le secrétaire, SOLEURE.

DES ZODIAQUES.

M. Dumarsan vient de publier une notice sur le Zodiaque de Dendera et sur son transport en France, avec un résumé des principales opinions et des systèmes les plus remarquables des antiquaires, des Géomètres et des Astronomes, sur ce monument. Ce petit ouvrage contient les opinions de Dupuis, de MM. Visconti, l'abbé Halma, Saint-Martin, Biot, Champolion et Francœur, sur le Zodiaque, opinions qui se trouvaient éparses dans différentes brochures, dans des feuilles périodiques et des journaux littéraires, difficiles maintenant à trouver et à réunir.

Les fameux Zodiaques d'Égypte viennent de recevoir le dernier coup. Personne ne s'avisera plus de chercher dans ces monuments une histoire antérieure à la Genèse après avoir lu la dissertation ou plutôt les deux dissertations que M. Letronne vient de publier sous le titre : *Observations critiques et archéologiques sur l'objet des représentations zodiacales qui nous restent de l'antiquité* (1).

(1) Nos lecteurs ne seront pas sans doute aussi prompts que le Journal des Débats, à décider une question si importante. Les noms que nous avons cités plus haut méritent au moins autant de confiance que M. Letronne.

Voici les résultats de M. Letronne :

10. Il n'existe parmi les représentations zodiacales égyptiennes, grecques et romaines, aucun monument antérieur à l'ère vulgaire ;

20. On ne peut citer une seule de ces représentations dont l'objet soit purement astronomique, qui ne se lie pas à quelques combinaisons astrologique, religieuse ou mystique, et ne doive être considérée comme le résultat, soit du singulier développement que l'astrologie a pris et de l'influence qu'elle a exercée depuis l'ère chrétienne, soit du mélange des idées religieuses de la Grèce et de l'Orient, d'où naquirent les superstitions les plus absurdes, et les systèmes les plus extravagans. (*Journal des Débats.*)

A aucune époque de l'histoire les productions de l'esprit humain ne portèrent ce caractère de grandeur et de généralité qui est empreint aux idées dominantes de notre siècle. A quelle distance nous nous trouvons des discussions futiles qui suivirent la renaissance des lettres ! qu'elles sont imposantes ces belles conceptions de nos jours, que ces livres sont puissans d'intérêt ; c'est toujours de l'homme tout entier, c'est du genre-humain qu'il s'agit ; l'âme se sent grandir à ces nobles lectures, elle y puise avec de nouvelles forces le sentiment de sa dignité. Généreux écrivains, poursuivez cette vaste carrière : que font de misérables calomnies, que sont quelques impuissantes vexations ; c'est dans une autre sphère que vous attendent vos récompenses ; elles sont dans le cœur des hommes de bien ; la aucune puissance humaine ne viendra vous les disputer. Un ouvrage bien important m'inspire ces réflexions, c'est celui que vient de publier M. de Pradt sur *l'Europe et l'Amérique en 1822 et 1823*. A l'entrée de ce livre on est quelque tems étonné de l'étendue des vues de son auteur. M. de Pradt a compris la question du monde actuel dans toute sa grandeur. Civilisation, et application de cette civilisation aux principes sociaux, voilà tout. Hâter ou retarder cette double action, il n'arrive que cela dans le monde, c'est l'histoire de tout ce que nous avons vu, de tout ce que nous verrons. « Tout ce qui s'est passé dans les deux hémisphères depuis trente ans, dit M. de Pradt, n'a été que le prélude de l'action au dénouement de laquelle nous touchons. Jamais plus grand spectacle ne s'est offert aux yeux des hommes, jamais résultats plus graves n'auront atteint l'humanité : voyez si j'exagère et dites, si à cette heure, comme dans les tems antérieurs le combat est seulement d'homme à homme, et non pas de monde à monde, s'il s'agit d'intérêts d'individus ou d'intérêts d'espace, d'assignation de portions de territoire ou bien de la place et du rang que l'homme occupe dans la société même : ce résultat était inévitable : depuis long-tems il était évident que le tour des questions sociales allait venir, et que de discussions en discussions on arriverait au fond des choses ; nous y sommes. »

Après quelques hautes considérations sur les principes de la société et sur l'état du monde civilisé comparé à l'Asie et à l'Afrique. M. de Pradt caractérise l'Europe à l'époque où nous vivons.

Depuis la décadence de l'empire romain et l'établissement des nations barbares, l'Europe compte trois grandes époques de gouvernement général : 10. celui des conquérans qui avec leurs armes ont importé le gouvernement des nations germaniques; 20. la féodalité; et 30. le gouvernement royal plus ou moins absolu. En méditant chacun de ces grands faits de l'histoire, on apprend que le gouvernement des peuples est sujet à des changemens, non seulement partiels, mais généraux, et que toutes les fois que des changemens importans ont lieu dans un état considérable, ils ne tardent pas à se généraliser et à recevoir une adoption à peu-près universelle. C'est ainsi qu'il en a été de ces trois modes de gouvernemens, qui, chacun à leur tour, se sont établis et se sont remplacés d'une manière générale : considération importante et bien propre à calmer des irritations en montrant l'action et l'empire de la nécessité. Aujourd'hui un quatrième ordre tend à s'établir, et cet ordre est le gouvernement constitutionnel ; il n'est autre chose que le retour au véritable but de la société. Déjà il existe dans une moitié de l'Europe, l'autre moitié le voit ; il est bon à la moitié qui en jouit, l'autre moitié ne peut pas ne pas le désirer pour elle. Il est impossible que ce mouvement uniforme que nous venons de signaler ne se reproduise ici, il tient à deux mobiles inhérens à l'esprit humain ; c'est d'abord le désir de s'approprier ce qu'il voit exister à l'avantage des autres, et en second lieu la facilité avec laquelle il se laisse aller à un bien que d'autres ont fait et éprouvé pour lui ; c'est ainsi que la constitution espagnole fut adoptée avec tant d'empressement à Naples, à Lisbonne,

au Brésil moins par ce qu'elle était bien faite dans toutes ses parties que par ce qu'elle était toute faite.

L'Europe peut-elle réellement être constitutionnelle ? Partout l'homme au début des sociétés a remis le soin de ses affaires à ceux de ses semblables qui lui présentaient le plus de garanties pour les bien gérer, c'est-à-dire, le plus de lumière; par la nature le monde appartient à la *capacité*; c'est ce qu'il recherche en tout; à mesure que la société manque de la capacité requise pour se guider par elle-même, elle est tenue éloignée de ses affaires qu'elle ne pourrait que troubler. Les nations, les hommes en masse ont leur âge de minorité comme les hommes privés; elles ont de même aussi leur majorité, alors elles rentrent dans le plein et entier exercice de leurs droits, et toujours par le même principe et dans le même but social, celui de la conservation et de l'amélioration de la société. C'est de nos jours que cet âge de majorité se déclare pour les Européens, leurs lumières sont parvenues à la hauteur de l'ordre constitutionnel, de cet ordre qui leur ouvre l'entrée à la discussion de leurs intérêts. Il existe aujourd'hui en Europe au moins vingt-cinq millions d'hommes possédant ce qu'on peut appeler la faculté électorale, c'est-à-dire, étant aptes à connaître des affaires publiques. Avant la révolution ce nombre ne s'élevait pas à quatre millions; encore à cette époque les notions étaient-elles fausses, incomplètes et mal débrouillées; aujourd'hui tout est couvert de clarté, et porté au complet; quelle prodigieuse différence! quelle rapidité dans l'accroissement! et il est de nature à grandir dans une proportion géométrique. Entre les Européens de 1823 et les Européens de 1723 il y a cent siècles moraux; en 1723, la grande occupation était la bulle *unigenitus*, en 1823 c'est l'ordre social de l'Europe et de l'Amérique. Jugez par là le chemin qui a été fait. On répète sans cesse que les hommes ne méritent pas encore qu'on leur octroie des gouvernements fondés sur des principes libéraux, voyons donc où ils se trouvent maintenant, parcourons l'Europe d'un coup d'œil rapide.

La Suède, la Norvège, les Pays-Bas, l'Angleterre ont leurs constitutions; a-t-on remarqué dans ces pays aucune infériorité entre ce régime et leur avancement intellectuel? Depuis Königsberg jusqu'à Manheim, dans la Prusse et la Saxe ne se trouve-t-il pas l'un des foyers les plus abondants de lumières qui existent en Allemagne et même en Europe. La Bavière était peu réputée pour son avancement intellectuel, n'a-t-elle pas démenti dans ses assemblées ces appréciations vulgaires. Il en est de même de Bade et du Wurtemberg; c'étaient des contrées presque inaperçues en Europe. Qu'ont leurs assemblées, qu'ont les hommes qui ont paru dans les affaires publiques qui soit indignes du régime constitutionnel? La Pologne délibère avec calme et sagesse dans ses nouvelles formes constitutionnelles. Que manquerait-il à l'Autriche, elle est riche en cités, en population, en productions, en instruction dans ses deux premières classes. Si chez elle le mouvement de l'esprit paraît languir, la lenteur vient-elle de la nature propre de cet esprit ou bien des obstacles retardataires créés par une politique intéressée; rompez la digue, le fleuve va couler à pleins bords. Les assemblées de Madrid et de Lisbonne ont-elles laissé entrevoir quelques marques d'incapacité? Les plus beaux talents s'y sont montrés. L'Italie est le pays de la terre où se trouve le plus d'esprit naturel et qui possède le plus de science acquise et de moyens d'en acquérir. Le parlement de Naples n'a-t-il pas attesté aux yeux de l'Europe étonnée la puissance du génie italien, abandonné à lui-même et débarrassé d'entraves? Les Anglais témoins de ce brillant début ne revenaient pas de leur surprise, et Naples a couvert par sa tribune l'opprobre de ses armes. Loin donc, loin cette injurieuse défiance du genre humain, ne retenez pas son essor, laissez-lui déployer ses ailes et les merveilles se multiplieront: d'où sont sortis ces innombrables talents qui, depuis trente ans, en France comme en d'autres pays, ont rempli avec tant d'éclat toutes les carrières, qui ont porté si loin les arts terribles de la guerre, et les arts heureux de la paix, l'ordre de l'administration, et qui ont tant ajouté à la science et à l'industrie? Qui a fait tout cela? Rien de plus simple: la liberté de le faire. L'homme libre peut tout: alors il paraît dans sa grandeur naturelle; il n'en montre qu'une portion, quand il ne peut déployer que la partie de son génie soustraite à la contrainte; c'est là l'homme partiel, l'homme libre est l'homme complet.

L'ouvrage de M. de Pradt mérite bien que nous y revenions plusieurs fois encore. Il nous fournira l'occasion de passer en revue les principaux états des deux continents

pendant ces dernières années; nous ne pensons pas pouvoir suivre un meilleur guide que le profond publiciste qui s'est chargé des annales de la civilisation humaine et qui régulièrement au bout d'une période donnée de graves et studieuses observations vient produire aux hommes l'état de leurs progrès et leur fixer le point d'où ils doivent désormais partir (1).

(1) L'ouvrage se vend chez les dames Mahoux et de Sartorius, rue Souverain-Pont, où il se donne aussi en lecture, et chez P. J. Collardin, Place Verte. Prix 9 fr.

CHARADE.

Les dames nous demandent des énigmes et des charades, nous ne pouvons pas résister à ce vœu qu'elles veulent bien nous adresser.

En Italie on passe mon premier,
En Portugal on passe mon dernier,
Va chez MATHIOLI te passer mon entier.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 19 avril.

Naissances : 3 garçons, 4 filles.

Décès : 1 garçon, 2 filles, 3 hommes, 4 fem.; savoir :

Gaspar Fastré, âgé de 68 ans, journalier, domicilié à Othée, province de Liège, décédé en cette ville, veuf de Louise Jacquemotte, et époux de Marguerite Defresne.

Pierre-Joseph Grisard, âgé de 41 ans, tonnelier, rue des Récolets, n. 459, époux d'Elisabeth Stelen.

Antoine Libert, âgé de 25 ans 6 mois, armurier, rue Thier-à-Liège, époux de Marguerite Douha.

Marie-Eléonore Rouhette, âgée de 76 ans, journalière, rue du Verd Bois, n. 325.

Marguerite-Joséphine Varlet, âgée de 58 ans, herbière, rue Ans-et-Moulin, n. 118, veuve de Hubert Guerin, et épouse de J.-F. Guerin.

Marie-Anne Blistain, âgée de 55 ans, cuisinière, rue St-Séverin.

Marie-Joséphine Dupuis, âgée de 24 ans, ébougeuse, rue Grande-Bêche, n. 1174, épouse de Guillaume-Joseph Barbe.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Très-incessamment au bénéfice de Mademoiselle Amélie et de M. Dengis.

GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.	SECONDE PARTIE.
1. Ouverture de la Pie voleuse de Rossini à grand orchestre et musique militaire.	5. Ouverture de Frei Schutz.
2. Attala, romance de Lafont, chantée par M. Mondonville.	6. Grand air, chanté par Mlle. Amélie.
3. Air varié pour la flûte, exécuté par M. Henchenne.	7. Thème varié pour le cor, composé et exécuté par M. Bertrand, cadet.
4. Romance avec accompagnement de piano, chantée par M. Mondonville.	8. Nocturne à deux voix, chanté par Mlle. Amélie et M. Mondonville.

Le concert sera précédé du ROSSIGNOL, grand opéra en un acte, paroles de M. Étienne, musique de M. Lebrun.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On nous dit qu'il s'est glissé ces jours derniers dans nos annonces quelques équivoques qu'on ne pouvait découvrir sans une érudition locale qui nous manque; nous prions les auteurs de continuer la plaisanterie à raison de deux sous par ligne.

Le 24 avril 1824, à une heure de relevée, on exposera en vente aux enchères chez le sieur Colasse, au Stange, à Verlaine; savoir :

1^o. DEUX PIÈCES DE TERRE sise à Verlaine, exploitées par le Sr. Detienne, dudit lieu, contenant ensemble 3 bonniers métriques 14 perches.

2^o. DEUX autres PIÈCES DE TERRE sises en la commune de Horation, exploitées par le sieur Pirotte, contenant ensemble 1 bonnier métrique 62 perches.

3^o. Finalement DEUX autres PIÈCES de TERRE, une sise à Fayme près de l'arbre St-Hubert, contenant 88 perches, et l'autre sise à Viemme, contenant 61 perches (locataire Maximilien Mignolet de Fayme.)

On pourra, dans l'intervalle, prendre connaissance des conditions et faire des offres, chez M^{re} Grégoire, notaire à Huy.

Le prix de l'abonnement est de dix francs par trimestre pour Liège et de 11 frs. 50 c. franco pour les autres villes du Royaume.

Le Bureau du Journal est rue Féronstrée N^o. 676 et chez les Demoiselles Mahoux et De Sartorius, rue Souverain-Pont, N^o. 319. On y reçoit les annonces au prix de deux sous de Liège par ligne.

On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire, Marché au Bois; à Maestricht chez M^{de}. veuve Lefebvre-Renard, Libraire; et partout ailleurs chez les directeurs des postes.